



ANNÉE 2023

Numéro 84

Déclaration N° 139 bis L100/2002

Date de parution

15 Septembre 2023

Parution trimestrielle
Informations pratiques
sur la vie du village.

Le Ménil Infos

Sommaire :

- ◇ Site internet
- ◇ Repas et colis des aînés
- ◇ Commémoration du 1er octobre 2023
- ◇ Bulletin Municipal
- ◇ Service des Eaux
- ◇ Une mention au Bac?
- ◇ Carte de Bus
- ◇ C'est la rentrée
- ◇ Don du Sang
- ◇ Panneau Pocket
- ◇ ARES
- ◇ Déclaration de ruches
- ◇ Pneus neige
- ◇ Agenda

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public comme suit :

Le matin de 8 H 30 à 12 H 00 du Mardi au Samedi

L'après-midi de 13 H 30 à 16 H 30 le vendredi

Fermeture le Lundi toute la journée

Site internet : www.le-menil.fr

Nouvelle adresse mail : accueil@lemenil.fr

Tél : 03 29 25 02 44

En cas d'urgences : 06.82.88.99.04

SITE INTERNET

Besoin d'un renseignement mairie ? Si vous disposez d'internet, ayez le réflexe de consulter le site :

« www.le-menil.fr » avant de décrocher le téléphone. Vous avez des chances de trouver le renseignement ou le formulaire que vous cherchez !

REPAS ET COLIS DES AINES

Le traditionnel repas des aînés aura lieu cette année le **jeudi 12 octobre 2023 à 12h00 au Restaurant « Les Sapins »**.

Pour ceux qui ont choisi les colis, ils seront à retirer en mairie le :

- ◇ jeudi 07 décembre de 9h00-12h00
- ◇ vendredi 08 décembre de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Bonne santé à tous

Au plaisir de vous revoir !

COMMEMORATION DU 1er OCTOBRE 2023

La cérémonie marquant le 79^{ème} anniversaire des combats des Vosges et les prémices de la Libération du Ménil, par le 1^{er} Régiment de Chasseurs Parachutistes aura lieu, en présence des anciens parachutistes, le **Dimanche 1er octobre 2023.**

Les durs combats qui se sont déroulés à cette époque, annonçaient déjà la Libération de notre commune le 23 novembre 1944.

BULLETIN MUNICIPAL

Le Bulletin Municipal 2023 est disponible en mairie pour ceux qui ne l'ont pas reçu dans leur boîte aux lettres.



SERVICE DES EAUX

Rappel en cas de changement d'adresse

Il est rappelé que c'est la commune qui gère le service de l'eau. A chaque changement d'abonné (départ ou arrivée), il est impératif de prévenir les services administratifs afin que le compteur soit relevé par les agents du service technique, qui peuvent à cette occasion vérifier la conformité du branchement.

Le relevé du compteur permet d'établir une facture exacte qui ne peut être contestée ni par l'ancien ni par le nouvel abonné.

UNE MENTION AU BAC ?

La commune désire honorer et récompenser chaque élève du Ménil qui a eu une mention au bac 2023 (quelle que soit la mention), ainsi que ceux qui se sont particulièrement distingués au cours de l'année scolaire 2022/2023 dans le domaine sportif notamment, mais également dans d'autres domaines (professionnel, apprentissage, filière technologique, etc)

Si vous êtes concerné(e), merci de fournir en Mairie une copie de votre relevé de notes, avant le 12 octobre.

Une cérémonie sera programmée pendant les vacances de la Toussaint.

CARTE DE BUS

Comme chaque année, la commune prendra en charge les frais de transport pour les enfants inscrits au Collège du Thillot, pour un montant de 94.00 €

Le Conseil Municipal a décidé de rembourser cette somme aux parents qui en feront la demande, **avant le 30 septembre 2023.**

Pour cela, merci de remplir et signer le document "demande de remboursement" qui est disponible sur le site communal, ou en mairie, accompagné de la copie de la carte de transport, ainsi qu'un RIB.

Le tout est à rapporter en mairie.



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

SINON, FLASHEZ-NOUS !



C'EST LA RENTREE

Les 3 classes de l'école ont repris le chemin de l'apprentissage et de la connaissance ; la classe de maternelle (Céline PIERREL, accompagnée d'Angella FEINTRENY, ATSEM) et les deux classes de l'élémentaire (Isabelle LAMBERT et Lola LUCANI).

Malgré la baisse des effectifs scolaires, la commune, quant à elle, continue d'assurer les services périscolaires mis en place au cours du dernier mandat afin de faciliter la vie des parents dont les enfants sont scolarisés au Ménil.

Le périscolaire est assuré par Elise KIBLER, responsable BPJEPS du service, et Aida DUPA (périscolaire et entretien école maternelle).

Les effectifs scolaires actuels pour 2023-2024

sont les suivants :

- 20 élèves en maternelle ;
- 31 élèves en primaire ;



DON DU SANG

Les établissements français du sang remercient en premier lieu les donateurs sans qui rien ne serait possible, ainsi que toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de cette journée.

Le mardi 13 juin 2023 : 27 personnes sont venues, 26 ont donné dont 2 pour la première fois.

Merci à tous.

SIMPLE ET GRATUIT

Testez-le vous même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.





ARES ASSOCIATION INTERMEDIAIRE ET LA MAIRIE DE LE MENIL AGISSENT ENSEMBLE POUR L'EMPLOI

DES ACTIONS SOLIDAIRES QUI ONT DU SENS

ARES est une Association Intermédiaire qui contribue à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes dans les Vosges, en leur permettant de travailler pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales et entreprises).



DES SERVICES ADAPTES AUX GUEDONS EN CHIFFRE

ARES a été principalement sollicitée par la commune de Le Ménil pour des services périscolaires, d'entretien des locaux et cantine. C'est au total 17 personnes qui ont été mises à disposition.

ARES a répondu aux besoins de plus de 20 utilisateurs (particuliers et professionnels).

UN PARTENARIAT QUI CONTINUE

Privilégier l'emploi local, durable et le bien être des personnes ne sont qu'une partie des missions d'ARES Association Intermédiaire. À travers cet exemple, Il apparait clairement l'efficacité de la mobilisation de chacun dans un partenariat gagnant/gagnant : facilitateur de recrutement et inclusif pour les personnes en précarité d'emploi.

UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT ET SOLIDAIRE

ARES est agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) et appartient à l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle participe au développement de l'emploi sur son territoire et favorise l'égalité, la diversité et la solidarité.

« MERCI aux Guédons et Guédonnes qui adhèrent aux valeurs solidaires d'ARES en utilisant ses services. Merci à la commune de Le Ménil pour son soutien. »

L'équipe ARES

VOUS ETES EN RECHERCHE D'EMPLOI ?

OSEZ prendre contact avec nous, inscrivez-vous à ARES : nous vous proposerons des missions de travail et nous vous accompagnerons dans la réalisation de vos projets.

VOUS AVEZ BESOIN DE PERSONNEL ?

Nous sommes la solution tout en 1 par le biais de la mise à disposition de personnel. Contactez-nous !

Information de contact :

Agence de REMIREMONT

72 boulevard Thiers

88200 REMIREMONT

Une équipe à votre service du lundi au vendredi 03.29.23.02.54

DECLARATION DE RUCHE

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements.

La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. Elle concourt notamment à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire.

La démarche en ligne est à privilégier.

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

DÉCLAREZ VOS RUCHES
ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

PNEUS NEIGE

Pour limiter les embouteillages sur les routes dans les régions montagneuses et améliorer la sécurité des usagers, il faudra équiper sa voiture de pneus hiver ou de chaînes en période hivernale dans certaines communes entre le 1er novembre et le 31 mars.

Les communes concernées sont définies par la préfecture.

Vous pourrez retrouver plus d'informations sur le site : <https://www.vosges.gouv.fr/>



AGENDA

SEPTEMBRE	Samedi 09 et Dimanche 10	Journée découverte du parapente	Asso. Le Ménéil Vol Libre	Chalet des Associations
OCTOBRE	Dimanche 01	Cérémonie des parachutistes au monument	1er RCP	Monument Cote 1008
	Jeudi 12	Repas des Aînés	Mairie	Restaurant « Les Sapins »
NOVEMBRE	Vendredi 11	Cérémonie Armistice	Mairie	Monument aux Morts
	Du vendredi 17 au dimanche 19	Exposition Arts et Histoire	MJC Atelier Bleu	La Familiale
DECEMBRE	Jeudi 07 et vendredi 08	Distribution des colis des aînés	Mairie	Salon des mariages
	Samedi 09	Téléthon	Bénévoles	La Familiale